

## UNION FEDERALE DES CONSOMMATEURS QUE CHOISIR NÎMES



Bâtiment A 2ème Etage 65 Avenue Jean Jaurès 30900 NÎMES

Nîmes, le 05 janvier 2021

**DDTM** 

**Mission Foncier Agricole** 89 Rue Weber

30907 NIMES Cedex 2

Objet:

N/réf: JJ/MO/SK

Création d'une ZAP commune de Cannes-et-Clairan



A l'attention de Madame Sylvie LAPSCHER

Madame,

Après avoir pris connaissance du Projet de zone agricole protégée sous la commune de Cannes-et-Clairan; le conseil d'administration de l'UFC Que-Choisir de Nîmes, donne un avis très favorable au projet.

Aujourd'hui les consommateurs sont de plus en plus demandeurs d'une agriculture locale, de terroir et de qualité.

Par ailleurs, la nécessité d'installer les jeunes agriculteurs demande de trouver des parcelles disponibles, voire d'en créer par une politique locale, telle que celle de Cannes-et-Clairan. Sans oublier d'aller vers une agriculture raisonnée voire bio.

Quant au foncier, la rénovation des centres communaux et la réhabilitation de « friches » doit être une priorité.

Nous vous prions de croire, Madame, à nos respectueuses salutations.

J. JABAUDON Mandat à la DDTM M. ORIBELLI
Pour l'UF Due Choisir de Nîmes